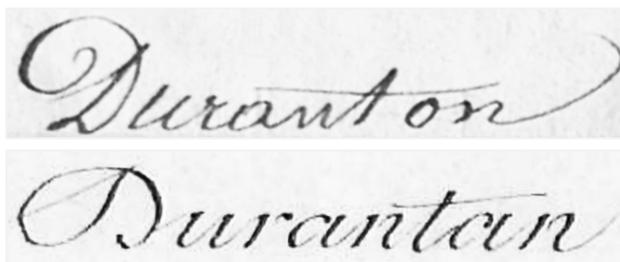


Glozel : du champ Duranton au Champ des Morts

© L'Aurisse 2025

S'il est un musée bourbonnais qui mérite le qualificatif d'*in situ*, c'est bien le musée archéologique de Glozel. Les collections qu'il conserve et expose rassemblent en effet des découvertes faites à proximité immédiate de ce petit établissement. Le site qui les a livrées est à quelques minutes de marche au nord-nord-est. Il s'agit d'une étroite terrasse au fond de la vallée du Vareille, qui surplombe la rivière sur sa rive gauche. Aux pièces mises au jour, on a juste fait rebrousser le versant ombragé de la vallée pour rejoindre le plateau où est établi le hameau de Glozel et son Musée, les déplaçant ainsi d'à peine 500 mètres et leur faisant gagner un peu moins de 100 mètres d'altitude.

Avant 1924, le lieu des découvertes était le champ Duranton¹, parfois graphié Duranthon. On disait aussi Les Durant(h)ons². Les matrices du cadastre napoléonien, document établi en 1841 pour la commune de Ferrières, nomment déjà Duranton cette parcelle, désignation toujours en usage à la veille des premières découvertes. Sur le plan du même cadastre est mentionné Durantan, sans que cette variante graphique et phonétique soit pertinente³.



Dénomination du lieu des découvertes dans les matrices et le plan du cadastre napoléonien
(Archives départementales de l'Allier)

Aujourd'hui, la visite du Musée peut s'accompagner d'une descente au **Champ des Morts**, ainsi qu'est désormais nommé le lieu des découvertes. Exit donc le champ Duranton. **Mais depuis quand et pour quelles raisons cette nouvelle désignation a-t-elle supplanté la première ?**

¹ Duranton est, localement, un patronyme courant.

² Sur l'usage local de toponymes avec déterminant au pluriel, voir *Glozel avant Glozel. Confins et sanctuaires*, pages 147-148.

³ Cette variante vocalique peut ne pas constituer, localement, un trait phonétique distinctif. Sur la confusion des voyelles nasales [õ] et [ã], caractéristique du parler local, voir les notes 11 et 12 de *Microtoponymie frontalière. Exemple de la commune d'Arfeuilles (Allier)*, article consultable sur le site des éditions L'Aurisse.

Dans ses mémoires, Emile Fradin fournit quelques indices relatifs à l'époque à laquelle le nouveau toponyme s'est imposé. A propos d'événements de juillet 1924, il évoque le « Champ des Morts, comme on n'allait pas tarder à appeler le champ Duranthon »⁴. En « juin 1926 », la substitution des toponymes serait entrée dans l'usage selon lui : « Cela fait deux ans que l'on fouille le petit champ Duranthon que tout le monde appelle maintenant le Champ des Morts. »⁵ Mais rien ne permet d'attester une date aussi précoce pour ce nouveau baptême. L'illustre, entre autres, le bail signé entre Antonin Morlet et Claude Fradin le 9 juillet 1926 pour la location du lieu des découvertes, où la parcelle est toujours nommée « champ Duranton »⁶.



Entre le sieur M. Claude
Fradin et M. Antonin Morlet
a été convenu ce qui suit :
M. Fradin loue le champ Duranthon
village de Glozel, qui se trouve
à la famille à M. Morlet

Extrait du bail signé entre Antonin Morlet et Claude Fradin le 9 juillet 1926
(Archives du Musée de Glozel)

De fait, la désignation du lieu des découvertes au moyen de ce nouveau nom, une périphrase en l'occurrence, n'est pas antérieure au second semestre de l'année 1927. Cette année-là, Morlet, de manière ostentatoire, fait de cette nouvelle désignation des lieux le titre d'un article intitulé « Au champ des morts de Glozel » qui paraît en deux livraisons dans le *Mercure de France* en août 1927⁷.

592

MERCURE DE FRANCE—I-VIII-1927

AU CHAMP DES MORTS DE GLOZEL

Antonin Morlet, « Au Champ des morts de Glozel »,
Mercure de France, 1^{er} août 1927

⁴ *Glozel et ma vie*, 1979, page 31.

⁵ *Glozel et ma vie*, page 54.

⁶ Ce bail, conclu pour une période de trois ans renouvelable, est enregistré au Mayet-de-Montagne le 23 juillet 1926. Il formalise la convention orale passé l'année précédente entre Antonin Morlet et Claude Fradin, propriétaire.

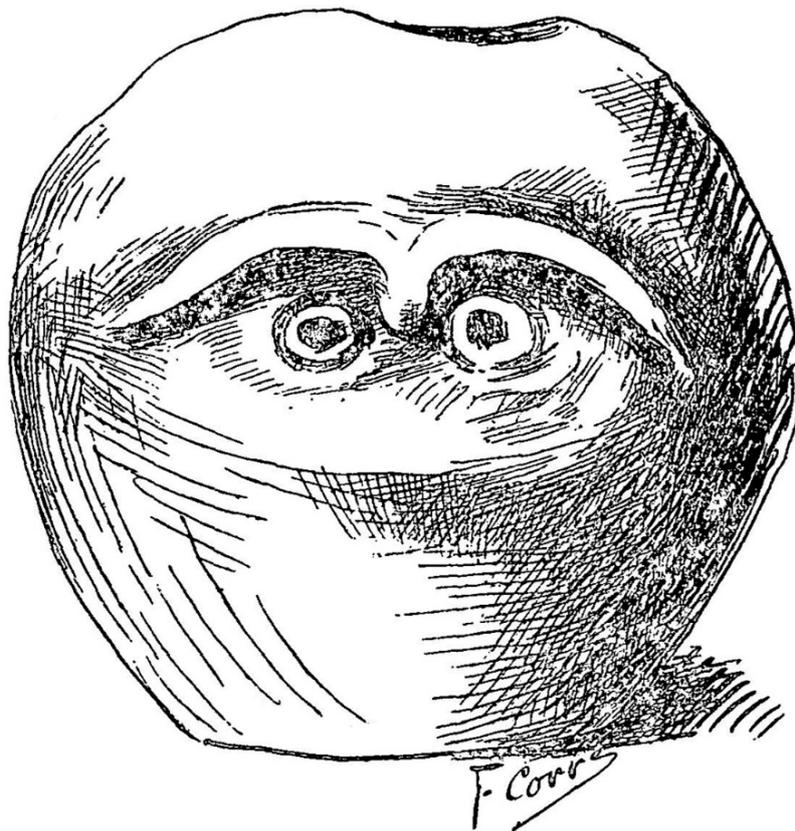
⁷ *Mercure de France*, 1^{er} et 15 août 1927, respectivement pages 592-614 et 76-99.

Ce faisant, Morlet entérine et assume désormais pleinement un point de vue selon lequel **la vocation du site archéologique de Glozel serait funéraire**. Ce point de vue, il l'avait déjà exprimé à plusieurs reprises, et dès sa première publication en 1925, mais toujours en filigrane⁸ et de manière hypothétique.

L'article apporte les justifications requises à cette interprétation du site comme « lieu d'ensevelissement ». Il se fonde pour cela sur certaines des pièces mises au jour, dans lesquelles Morlet reconnaît de « riches mobiliers funéraires »⁹, et sur quelques fragments osseux humains, issus principalement de membres inférieurs, d'une mandibule et de crânes.

Toutefois de telles pièces avaient déjà été trouvées depuis les premières fouilles du site en 1924. Pour que Morlet prenne de façon aussi résolue le parti de la destination funéraire du lieu, il a fallu qu'intervienne un élément assez déterminant pour traduire l'hypothèse en certitude.

Une première étape dans l'acquisition de cette conviction avait été son interprétation du motif du masque sans bouche, tel qu'il figure sur quelques exemplaires des « idoles » phalliques et bisexuées et sur certains vases¹⁰ : « La représentation de la mort, qui est le grand silence, demandait la suppression de la bouche. »¹¹ Ce point de vue avait alors obtenu l'adhésion de Joseph Loth qui lui avait fait écho lors de la séance du 15 octobre 1926 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres¹².



Le masque sans bouche sur un vase

⁸ La note 1 de *Mercure de France*, 1^{er} août 1927, page 592, en fournit quelques échantillons.

⁹ *Mercure de France*, 1^{er} août 1927, page 592.

¹⁰ Voir « Idoles phalliques et bi-sexuées », *Mercure de France*, 15 septembre 1926, pages 562-567 et « La décoration céramique », *Mercure de France*, 15 octobre 1926, pages 257-274.

¹¹ *Mercure de France*, 15 septembre 1926, page 564. « C'était, aux yeux de l'homme préhistorique, l'effigie de la mort, dont la représentation symbolique avait exigé la suppression de la bouche. », *Mercure de France*, 15 octobre 1926, page 262.

¹² *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1926, page 244.

Mais l'élément décisif, c'est sans doute la mise au jour puis l'exploration, les 14 et 21 juin 1927, de deux fosses, deux chambres souterraines ovalaires dont les murs et la voûte sont constitués de pierres sans liant. Ces deux édifices et leur abondant contenu sont d'ailleurs le sujet principal des deux livraisons de l'article de Morlet paru en août 1927 dans le *Mercure de France*.



Un des deux édifices mis au jour et exploré en juin 1927

De la première exploration le 14 juin 1927, Morlet avait établi un rapport, communiqué à Emile Espérandieu qui l'avait lu à la séance du 17 juin de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce rapport conclut que « la station de Glozel se révèle bien *un champ des morts* »¹³. Il s'agit là de la première application de cette périphrase au site de Glozel¹⁴.

En outre, la station de Glozel se révèle bien *un champ des morts*, comme nos précédentes trouvailles de plusieurs fragments osseux humains et d'objets presque tous votifs nous avaient permis de l'interpréter.

L'expression « champ des morts » associée pour la première fois au site de Glozel

Dans la logique de son interprétation funéraire du site, ces deux édifices sont devenus des « sépultures » ou des « tombes » sous la plume de Morlet. Et jusqu'à aujourd'hui, ils sont restés des tombes, scellant aussi sûrement la vocation funéraire des lieux que leur nouvelle appellation de Champ des Morts.

¹³ *Mercure de France*, 15 juillet 1927, page 462.

¹⁴ Contrairement à bien des postures qui se complaisent dans l'erreur (et qu'est-ce qu'elles pullulent dans l'affaire de Glozel !), j'accueillerai très volontiers et rendrai compte de toute découverte d'une date plus ancienne pour le nouveau baptême du site comme, de façon plus générale, je suis disposé à corriger les erreurs éventuelles dans mes publications sur Glozel et sur l'histoire et l'archéologie de la Montagne bourbonnaise.

La presse a immédiatement validé la nouvelle appellation, bien plus racoleuse et donc vendeuse que « champ Duranton ».

L'ÉNIGME DE GLOZEL

Une visite au “Champ des Morts”...

Dans le “Champ des morts” à Glozel

Le « Champ des Morts » adopté par la presse dès octobre 1927

Avant l'adoption de la nouvelle dénomination du site par la presse, la découverte des deux « tombes » avait largement contribué à imposer l'idée d'un lieu de sépulture. Jean Cabrerets¹⁵ avait fait paraître dans *Le Progrès civique* le 24 septembre 1927 un article intitulé « Le cimetière préhistorique de Glozel », article repris à la même époque dans *La Tribune de l'Allier*.

Le cimetière préhistorique de Glozel

Le cimetière préhistorique

Jean Cabrerets, « Le cimetière préhistorique de Glozel »

Charles Depéret, un mois plus tard, avait défendu l'idée dans une note communiquée lors de la séance du 24 octobre 1927 de l'Académie des sciences¹⁶.

LA CONTROVERSE sur les fouilles de Glozel rebondit

Devant l'Académie des sciences
M. Charles Deperet
assure que le gisement serait
un cimetière appartenant
au début de l'âge neolithique

Le Matin, 25 octobre 1927

¹⁵ Nom de plume de Jean Labadié, journaliste et vulgarisateur scientifique.

¹⁶ « Nouvelles observations sur le gisement néolithique de Glozel (Allier) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 1927, pages 881-884.

Impossible désormais pour le doute de s'immiscer dans l'esprit du public : ce fond de vallée avait été autrefois un « champ des morts », expression qui désigne de façon commune un cimetière. L'incertitude était d'autant moins permise qu'une autre forme d'écrit était venue épauler la désignation orale : des pancartes semées le long du chemin qui, du hameau de Glozel, conduit au site¹⁷.



Pancartes

Mais les dénominations, qui visent à sanctionner la réalité des choses, peuvent aussi leur imposer une réalité, éclipsant ainsi leur nature véritable¹⁸. Une forme d'imposture, en quelque sorte.

Difficile toutefois d'imputer à Morlet l'usage d'un tel artifice nominal, qui ne serait rien de plus qu'un vulgaire tour de passe-passe rhétorique. La dénomination de « Champ des Morts » consacre chez lui la lente acquisition de la certitude de la vocation funéraire du site à l'issue de plus de deux années de fouilles et d'étude des pièces exhumées. Elle ne fait que rendre le nom du lieu conforme à la sémantique de sa thèse.

Il devient dès lors intéressant d'étudier la fortune de cette interprétation du site et des désignations qui en découlent chez les protagonistes du débat sur Glozel.

Fin 1927, la position de la plupart des adversaires est celle de la dénonciation du faux. Pour eux, apporter la contradiction à la thèse de Morlet serait une façon de lui donner du crédit, même en la sapant. C'est le cas de René Dussaud dans son opuscule *Autour des inscriptions de Glozel* publié en octobre 1927, à savoir juste après la parution de l'article de Morlet. S'il reprend bien les désignations récemment promues de « champ des morts » et de « tombe », ce n'est pas pour les valider, mais pour condamner ce qu'il considère comme un truquage.

Parmi les contradicteurs, Camille Jullian représente ceux qui, tout en reconnaissant un intérêt archéologique aux découvertes de Glozel, ne leur attribue pas l'âge néolithique que veulent leur assigner les défenseurs les plus éminents de Glozel. Dès le second trimestre 1927 et jusqu'à la fin de 1929, il a fait paraître dans la *Revue des études anciennes*, qu'il codirige, un article fleuve en onze livraisons intitulé « Au champ magique de Glozel »¹⁹. Or la première livraison de cet article précède de quelques mois la publication de celui de Morlet dans le

¹⁷ Emile Fradin a réalisé plusieurs de ces panneaux Champ des Morts à partir de portes et de couvercles de cuisinières. Il m'avait proposé d'en confectionner un et m'avait confié un de ces couvercles sur lequel j'avais apposé l'inscription au pochoir. Je l'avais ensuite accroché à peu près à mi-distance du hameau et du site. Contribution qui n'engageait nullement mon opinion sur le sujet...

¹⁸ Sur cette capacité du nom à « créer la chose aussi sûrement qu'il peut simplement la reconnaître », voir « Une identité nominale », *La préhistoire chahutée*, pages 64-65.

¹⁹ « Au champ magique de Glozel », *Revue des études anciennes*, 1927, pages 157-186, 295-299, 377-392 ; 1928, pages 63-67, 107-114, 205-210, 302-306 ; 1929, pages 37-41, 151-160, 230-236, 327-333.

Mercure de France. Et il saute aux yeux que le titre de Morlet, « Au champ des morts de Glozel », calque exactement celui de Jullian, visant ainsi à substituer l'interprétation funéraire à l'interprétation magique.

AU CHAMP MAGIQUE DE GLOZEL

Camille Jullian, « Au champ magique de Glozel », *Revue des études anciennes*, 1927-1929.

Restent les défenseurs. Un document que plusieurs d'entre eux ont signé bien après la publication de l'article de Morlet, livre un intéressant indice. Il s'agit de la déclaration faite par les membres du Comité d'études à l'issue de ses fouilles de contrôle du 12 au 14 avril 1928. Il localise les travaux de ce comité au « champ dit des Duranthon », et non à ce que l'on a pris l'habitude de nommer, depuis huit mois, le Champ des Morts. Aucune référence n'est par ailleurs faite à la vocation du site dans ce document. Prudente réserve...

les
travaux faits dans le champ dit
de J Duranthon

Extrait de la déclaration commune des membres du Comité d'études
à l'issue des fouilles de contrôle des 12-14 avril 1928
(Archives du Musée de Glozel)

De façon symptomatique, Champ des Morts n'est jamais la façon dont certains défenseurs désignent le lieu des découvertes dans leur correspondance avec Morlet. Pour Salomon Reinach et Emile Espérandieu, par exemple, c'est le champ de Glozel ou le champ des Fradin ou, comme il se doit, le champ de fouilles qu'est devenu ce que le cadastre napoléonien avait identifié comme une terre, à savoir une parcelle pouvant être cultivée, en friche toutefois à la veille des premières découvertes, du fait probablement du caractère accidenté du terrain.

La thèse de Morlet, selon laquelle le site archéologique de Glozel serait un lieu de sépulture, obtient donc une adhésion très circonspecte de la part des défenseurs des découvertes. Ceux qui semblent en être les soutiens les plus ardents se rangent-ils d'ailleurs derrière le même point de vue ? La découverte de ce qu'il interprète comme deux tombes avait en effet conduit Morlet à conclure ainsi son article du 1^{er} août 1927 : « Les Glozéliens [...] enterraient leurs morts, soit en pleine terre, soit dans des tombes individuelles, construites en pierres sèches. Ils ne pratiquaient pas l'incinération. »²⁰ Mais celui qui s'était le plus ouvertement rallié à la thèse du lieu de sépulture, à savoir Charles Depéret, l'envisage selon des modalités bien différentes. Certes, comme Morlet, il voit là « un cimetière datant de l'extrême début du néolithique ». Il conclut en revanche « à l'usage, au moins partiel, de la crémation des cadavres », « hypothèse que justifie la rareté des ossements humains dans les tombes et la fosse ovale aux parois légèrement vitrifiées que l'on a prise à tort pour un four de verrier », et en

²⁰ *Mercure de France*, 1^{er} août 1927, page 613.

laquelle il reconnaît un four de crémation²¹. Il se fonde pour cela sur l'analyse par François Couturier, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, du contenu de deux vases de Glozel où la présence de phosphate de chaux permet d'identifier des « cendres d'os »²².

De supposées tombes qui accréditent la pratique de l'inhumation et des vases celle de la crémation, et qui seraient donc des urnes en l'occurrence : faut-il croire, si tant est que le site a bien eu une vocation funéraire, que ces deux destinations du corps des défunts cohabitaient à Glozel, alors que les deux pratiques renvoient à des cultures et à des époques qui peuvent être très différentes ? Ce serait un grand écart de plus pour un site déjà tiraillé entre des revendications archéologiques à ce point éloignées, qu'elles semblent pour certaines inconciliables.

Il reste enfin une interprétation du site que sa vocation funéraire imposée, sinon par la thèse de Morlet, du moins par sa dénomination des lieux, a quelque peu enterrée : c'est celle d'un dépôt votif. Elle avait pour principal promoteur Henri Breuil et son expertise du site fin octobre 1926²³...



Joseph GRIVEL
juillet 2025
www.aurisse.fr

²¹ « Nouvelles observations sur le gisement néolithique de Glozel (Allier) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 1927, page 884. L'hypothèse de la « fosse à incinérations » a été également envisagée par Madeleine et Félix Massoul, hypothèse qu'ils ont préférée à celle du four de verrier. Voir Madeleine et Félix Massoul, « La fosse ovale était-elle un four de verrier ? », *Mercur de France*, 1^{er} novembre 1927, pages 702-704 et Madeleine Massoul, « Le prétendu four de verrier de Glozel », *Revue archéologique*, janvier-avril 1928, pages 293-302. Cette expertise de la fosse ovale a été combattue par Louis Franchet, « Le prétendu four crématoire de Glozel », *Revue scientifique*, 17 décembre 1927, pages 748-751.

²² « Le phosphate de chaux trouvé ne peut appartenir qu'à des cendres d'os qui trouvent leur origine naturelle dans l'incinération de cadavres. », « Analyse de cendres contenues dans deux vases de Glozel », *Les analyses de Glozel, Les cahiers de Glozel*, n° 7, 1928, pages 21-22.

²³ Voir à ce sujet *Glozel : un dépôt votif*, article disponible sur le site des éditions L'Aurisse. Egalement, « Glozel, un dépôt votif » et « Glozel, lieu de culte de la fertilité et de la fécondité », *Glozel avant Glozel. Confins et sanctuaires*, pages 191-205.